



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

COMMUNIQUE DE PRESSE

SECURISATION DES FESTIVITES DU 14 JUILLET EN COTE-D'OR

Dans le cadre de la sécurisation des célébrations liées à la fête nationale, face aux risques d'atteintes aux personnes et aux biens, et dans le contexte de l'état d'urgence, la préfecture de la Côte-d'Or rappelle que par arrêté du 19 décembre 2016, **l'utilisation par les particuliers de pétards et artifices de divertissement sont interdits dans tous le département :**

- **du 1^{er} juillet au 15 août de chaque année sur la voie publique**
- **du 1^{er} au 31 décembre :**
 - **dans tous les lieux où se fait un rassemblement de personnes**
 - **dans les immeubles d'habitation ou en direction de ces derniers**
 - **dans les zones forestières et jusqu'à une distance de 200m autour de celles-ci.**

L'usage (mise à feu et lâcher) de lanternes célestes (dites aussi lanternes chinoises ou thaïlandaises) est interdit toute l'année.

Les mesures garantes de la sécurité du public : déploiement de dispositifs anti-intrusions, recours à des sociétés de surveillance privée dans certains cas, seront mises en œuvre en lien avec les communes.

Les forces de l'ordre, les militaires de l'opération "Sentinelle", les sapeurs pompiers, ainsi que tous les acteurs locaux, avec les communes, seront mobilisés les 13 et 14 juillet en Côte d'Or pour assurer la sécurité du public dans le cadre des célébrations et des manifestations festives.

A l'occasion de la Fête nationale, près de 86 000 policiers et gendarmes, renforcés par les 7 000 militaires de l'opération « Sentinelle », ainsi que 44 000 sapeurs-pompiers seront mobilisés les 13 et 14 juillet pour assurer la sécurité des Français et des nombreux touristes qui assisteront aux célébrations sur l'ensemble du territoire.